

A.H.M.C.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 €
Siège Social : La Verrerie de Bellevue
5 Route de la Banne - TOUROUVRE
61190 TOUROUVRE AU PERCHE

R.C.S. ALENCON 311 931 539

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le seize Décembre,
A 14 heures,

La société **PIERREMECA**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 € dont le siège social est situé La Verrerie – TOUROUVRE - 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ALENCON sous le numéro 798 541 231, représentée par Monsieur Jean Pierre TISSIER, son gérant,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 60 euros chacune émises par la Société à Responsabilité Limitée A.H.M.C. au capital de 30 000 euros,

Associée unique de ladite Société :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Jean Pierre TISSIER, Gérant non associé, propose à l'associée unique de mettre à jour le libellé de l'adresse du siège social dans les statuts pour tenir compte de l'entrée de la commune de TOUROUVRE au sein de la commune nouvelle de TOUROUVRE AU PERCHE.

II - A pris les décisions suivantes :

- *Mise à jour de l'adresse du siège social,*
- *Mise à jour corrélatrice des statuts,*
- *Pouvoir à donner pour l'accomplissement des formalités légales.*

PREMIERE DECISION

L'associée unique rappelant notamment que la commune de TOUROUVRE est devenue une commune déléguée au sein de la commune nouvelle de TOUROUVRE AU PERCHE et qu'une modification de l'adressage a été effectuée par le Conseil Municipal de la commune de TOUROUVRE AU PERCHE, prend acte en tant que de besoin que l'adresse actuelle du siège social est : La Verrerie de Bellevue – 5 Route de la Banne - TOUROUVRE - 61190 TOUROUVRE AU PERCHE.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associée unique décide de mettre à jour l'article 5 des statuts comme suit :

« ARTICLE 5 – Siège social

*Le siège de la société est fixé à La Verrerie de Bellevue – 5 Route de la Banne – TOUROUVRE
- 61190 TOUROUVRE AU PERCHE. »*

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La SARL PIERREMECA
Représentée par M. Jean Pierre TISSIER,
Son Gérant

